



Mode d'emploi du Dossier Familial Unique (DFU)



Pour inscrire vos enfants aux temps
périscolaires, à la restauration scolaire et
aux accueils de loisirs de l'année scolaire
2018-2019

Un projet
qui fait
grandir !

LILLE
ÉDUC'



Remplir votre Dossier Familial Unique

Le Dossier Familial Unique (DFU) vous permet d'inscrire vos enfants à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi qu'aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances.

Deux solutions s'offrent à vous pour compléter votre DFU :

> En ligne sur dfu.lille.fr

Le formulaire en ligne vous permet de :

- modifier les informations déjà renseignées par la Ville de Lille,
- d'inscrire vos enfants aux différents temps,
- de déposer un scan ou une photographie des pièces justificatives demandées pour finaliser les inscriptions.



> En remplissant le formulaire papier, à partir de mi-juin

Il vous sera automatiquement envoyé par courrier si vous n'avez pas renseigné votre DFU en ligne avant cette date.

Puis en le faisant parvenir par courrier à la direction éducation de la Ville de Lille, cellule Pass'enfant, hôtel de ville, CS 30 667, 59 033 Lille cedex.

Ou en le déposant dans votre mairie de quartier (coordonnées en page 11), accompagné d'une photocopie des pièces justificatives, avant le **14 juillet 2018**.



Si vous ne complétez pas votre DFU avant le 14 juillet 2018, la place de vos enfants aux différents temps ne pourra pas être garantie. Un tarif majoré sera également appliqué sur les repas.

Si vous ne joignez pas de justificatif de ressources ou de domicile à votre dossier, la tarification maximale vous sera appliquée.

Le DFU est à compléter chaque année.

Si vous souhaitez une aide pour compléter votre dossier, une équipe d'intervenants est à votre disposition au sein des mairies de quartier.

Si vous n'avez pas reçu d'email pour compléter votre DFU en ligne ou votre formulaire papier mi-juin, vous pouvez en télécharger un exemplaire vierge sur l'espace famille :

<https://lille.espace-famille.net>

Pour toute demande de modification de réservations ou de coordonnées en cours d'année scolaire, il vous faudra contacter directement la Ville de Lille (coordonnées en page 10).

Les temps de vos enfants

> La classe

À la rentrée 2018-2019, vos enfants auront école le lundi, mardi, jeudi et vendredi, toute la journée.

Les horaires de la rentrée seront annoncés sur parents.lille.fr et affichés dans chaque école.

> Les accueils périscolaires du matin et du soir

L'accueil périscolaire du matin se tient avant le début de la classe et jusqu'au début des cours. Un petit déjeuner est fourni aux enfants qui arrivent le plus tôt.

L'accueil périscolaire du soir se tient après la classe. Un goûter équilibré, pris en charge par la Ville de Lille, est fourni à tous les enfants présents.

Les accueils périscolaires se tiennent dans toutes les écoles sauf :

Bois-Blancs : Jean Jaurès / Montessori / Desbordes-Valmore

Lille-Centre : Mozart / Pasteur

Lille-Moulins : Kergomard / Thierry-Launay

Lille-Sud : Rachel Lempereur

Saint-Maurice Pellevoisin : Jules Simon / Maurice Bouchor / Rousseau-Brunschvicg / Anatole France

Vieux-Lille : Diderot / Lamartine / Branly

Si vos enfants sont scolarisés dans une de ces écoles, rapprochez-vous de la mairie de Lille (coordonnées page 10) qui vous communiquera les coordonnées de la structure partenaire qui assure l'accueil périscolaire à proximité.

Cette structure deviendra alors votre interlocutrice pour effectuer vos démarches d'inscription.

> La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire comprend le repas ainsi que la prise en charge avant, pendant et après le repas.

De nouvelles animations seront proposées aux enfants lors de ce temps à partir de la rentrée de septembre 2018. Plus d'infos à venir sur parents.lille.fr

> Les études surveillées

Des études surveillées, organisées par les enseignants et financées par la Ville, sont proposées dans certaines écoles. Pour en savoir plus, veuillez vous rapprocher du directeur / de la directrice de l'établissement de vos enfants.



> Les accueils de loisirs municipaux (ALSH) du mercredi

Les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent les semaines scolaires.

Leurs horaires ne changeront pas à la rentrée de septembre 2018.

Vos enfants peuvent y être accueillis :

- pendant toute la journée de 8h30 à 17h,
- en demi-journée de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 17h.

Un accueil périscolaire est proposé avant le début de l'ALSH de 7h à 8h30 et après, de 17h à 18h30.

La restauration du midi se déroule de 11h30 à 13h30.

Le DFU vous permet d'indiquer si vous souhaitez que vos enfants bénéficient de la restauration du midi et/ou des accueils périscolaires avant et après l'ALSH.

À noter : Par le biais du DFU ou de l'espace famille vous devez obligatoirement inscrire vos enfants à l'ALSH souhaité puis réserver leurs jours de présence.



> Les offres sportives municipales

Différents types d'animations sportives sont proposés aux enfants de 3 à 12 ans.

En semaine scolaire :

- les ateliers sportifs du soir, après l'école de 17h à 18h15, pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans,
- les ateliers sportifs du mercredi, de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h, pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans,
- les mercredis sportifs (ALSH), dans 3 complexes sportifs de Lille de 8h30 à 17h, pour les enfants de 6 à 12 ans (voir tableau page suivante),
- les ateliers sportifs familles du soir et du week-end, pour les enfants de 3 à 12 ans accompagnés d'un parent.

Pendant les vacances scolaires :

- les stages sportifs, de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h, pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans (sans restauration),
- les accueils de loisirs sportifs (ALSH) de 8h30 à 17h, pour les enfants de 6 à 12 ans.

Tous ces temps sont encadrés par du personnel sportif.

Programmations, inscriptions et paiements depuis votre espace famille :
<https://lille.espace-famille.net>

Plus d'infos (hors inscriptions et paiements) :
Direction des sports de la Ville de Lille, rue Jean Perrin

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
education.sports@mairie-lille.fr,
03 62 26 08 12

> Lieux des accueils de loisirs municipaux du mercredi

	Maternelle	Élémentaire
FAUBOURG DE BÉTHUNE	Béranger-Hachette	Chénier
	Aicard	Samain-Trulin
FIVES	Suzanne Lacore	Berthelot-Jules Verne
	Bara	Cabanis
	Louis Blanc	Descartes-Montesquieu
LILLE-CENTRE	Wicar	Boufflers
	Les p'tits pouchins	Lalo-Clément
	Du Bellay	Michelet
LILLE-MOULINS	Hugo	Arago
	Les Moulins	Duruy*
	Philippe de Comines*	
LILLE-SUD	Florian	Moulin-Pergaud
	Jean Bart	Turgot
	Jeanne Godart	Bracke-Desrousseau
	La Briqueterie	
	Gustave Nadaud	Briand-Buisson
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	Les Dondaines	Dupleix-Cornette
	Bichat	Litré
VAUBAN-ESQUERMES BOIS-BLANCS	Léon Jouhaux	Léon Jouhaux
	Chateaubriand	Mme de Maintenon
	Gutenberg	Branly
VIEUX-LILLE	Jean-Jacques Rousseau	
	André	Ampère-Boucher de Perthes
WAZEMMES	Decroly	Quinet-Rollin

* Les ALSH de Philippe de Comines et de Duruy ne fonctionnent qu'en demi-journée, l'après-midi. Vous avez la liberté totale d'inscription dans l'accueil de loisirs de votre choix. Les places ne sont pas limitées.

> Lieux des mercredis sportifs (ALSH)

FAUBOURG DE BÉTHUNE	Complexe sportif du Jardin des Sports	Élémentaire
FIVES	Complexe sportif Auguste Defaucompret	Élémentaire
LILLE-SUD	Complexe sportif Antoine Blondin	Élémentaire

> Les accueils de loisirs associatifs (ALSH) du mercredi

Des accueils de loisirs sont proposés le mercredi dans les centres sociaux et les maisons de quartier.

Les inscriptions doivent se faire directement auprès de la structure concernée qui vous renseignera sur les modalités pratiques de tenue de l'ALSH.

Les accueils de loisirs associatifs du mercredi proposés sont :

Faubourg de Béthune : Projet

Fives : Mosaïque / Salengro

Lille-Centre : la Busette

Lille-Moulins : Marcel Bertrand / les Moulins

Lille-Sud : Lazare Garreau / l'Arbrisseau / Chemin Rouge (intercommunal avec Faches Thumesnil)

Saint-Maurice Pellevoisin : Albert Jacquard

Vauban-Esquermes : Vauban-Esquermes

Vieux-Lille : Godeleine Petit

Si vos enfants fréquentent ces accueils de loisirs associatifs, la restauration du midi est assurée par la Ville de Lille.

Si vous souhaitez que vos enfants profitent de la restauration du midi au sein d'une de ces structures, il est nécessaire de l'indiquer dans le Dossier Familial Unique ou par le biais de l'espace famille ou en vous rendant dans votre mairie de quartier (coordonnées en page 11).



> Les accueils de loisirs municipaux (ALSH) des vacances

Un courrier précisant les dates des ALSH pour toute l'année scolaire 2018-2019 vous sera envoyé en septembre 2018.

Si vous avez indiqué votre adresse email dans le DFU, vous recevrez avant chaque période de vacances, un message précisant les dates d'inscription aux ALSH et les lieux où ils se dérouleront.

Trois types d'accueils sont proposés à chaque période de vacances :

- les accueils généralistes pour les 3/6 ans et les 6/12 ans.

Les activités organisées sont variées : ateliers sportifs et culturels, sorties,

- les accueils thématiques pour les 6/12 ans. Toutes les activités sont proposées autour de la même thématique : sport, sciences et numérique, développement durable ou culture,

- les accueils mixtes pour les 6/12 ans. Le matin, les enfants sont initiés à une thématique : sport, numérique, développement durable ou culture. L'après-midi, ils bénéficient d'activités de découverte variées.

Retrouvez plus d'informations au moment des périodes d'inscriptions sur parents.lille.fr

À noter : seuls les enfants déjà scolarisés peuvent fréquenter un accueil de loisirs des vacances.

Les modifications de réservations pour les ALSH ne sont plus possibles lorsque l'accueil a déjà débuté.

Le planning des activités thématiques étant organisé de manière hebdomadaire, il est recommandé d'inscrire les enfants pour l'ensemble de la semaine.

Les démarches de réservations et les règles de gestion

> Les réservations

Une réservation doit être effectuée pour **tous** les repas pris au restaurant scolaire ainsi que pour les accueils de loisirs du mercredi.

Le Dossier Familial Unique vous permet d'effectuer ces réservations. Elles sont alors valables pour toute l'année scolaire.

Si vous ne connaissez pas vos besoins précis au moment de remplir le DFU, vous pouvez effectuer vos réservations au fur et à mesure de l'année scolaire dans la limite d'un délai de 3 jours ouvrés avant le repas ou l'accueil de loisirs.

Pour effectuer ou modifier vos réservations, vous pouvez vous rendre dans votre mairie de quartier (coordonnées en page 11), sur l'espace famille (<https://lille.espace-famille.net>), envoyer un email à passenfant@mairie-lille.fr ou joindre la Ville de Lille au 03 20 49 59 59.



> Les règles de gestion

Restauration scolaire	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : je paie 50% plus cher le repas
Accueils périscolaires du matin et du soir	Je paie seulement si mon enfant y participe	
Études surveillées	Je paie seulement si mon enfant y participe	
ALSH municipaux du mercredi	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti et je paie 50% plus cher le repas
ALSH municipaux des vacances (y compris sportifs)	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti et je paie 50% plus cher le repas
Ateliers sportifs du soir	Gratuit mais réservation obligatoire	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : nombre de places limité et accueil non garanti
Ateliers sportifs du mercredi	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : accueil non garanti
Mercredis sportifs (ALSH)	Je réserve : je paie	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : je paie 50% plus cher le repas
Ateliers sportifs familles du soir et du week-end	Gratuit mais réservation obligatoire	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : nombre de places limité et accueil non garanti
Stages sportifs des vacances	Gratuit mais réservation obligatoire	Je ne réserve pas et mon enfant y participe : nombre de places limité et accueil non garanti

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le règlement intérieur de la Ville de Lille (disponible sur l'espace famille - <https://lille.espace-famille.net> , rubrique infos pratiques).

La facturation

Les tarifs pour l'année 2018-2019 seront disponibles en juillet 2018 dans votre mairie de quartier (coordonnées en page 11), sur l'espace famille et sur parents.lille.fr

> Une facture unique pour toutes les activités

Vous recevrez chaque mois une facture correspondant aux différentes activités fréquentées par vos enfants.

→ Exemple : fin octobre, une facture vous sera envoyée sur la base des fréquentations de vos enfants aux différentes activités du mois de septembre (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, accueils de loisirs).

Si vous ne souhaitez pas recevoir votre facture par email, merci de nous l'indiquer à : passenfant@mairie-lille.fr ou par courrier adressé à la cellule pass'enfant (coordonnées en page 10).

Cette facture devra être acquittée dans un délai d'un mois à compter de sa date d'émission :

- en ligne, sur votre espace famille, <https://lille.espace-famille.net>
- ou en vous rendant dans une des mairies de quartier (coordonnées page 11).

En l'absence de paiement, une relance sera effectuée. Sans régularisation de votre part, la dette constatée sera transférée

au Trésor Public qui se chargera de vous transmettre un avis de somme à payer.

La facturation mensuelle est basée sur les règles de gestion fixées et précisées dans ce mode d'emploi (voir page précédente).

Si vos enfants sont malades, merci de transmettre un certificat médical à l'adresse email passenfant@mairie-lille.fr dans un délai de 48h suivant le retour à l'école. À défaut, aucune régularisation ne pourra être effectuée.

À noter : toute mise à jour du calcul du quotient familial CAF en cours d'année sera prise en compte et appliquée à compter de la date de dépôt de la demande (aucune rétroactivité possible).



Pour toute question relative au fonctionnement du pass'enfant : inscriptions, réservations / annulations, DFU, tarifs et facturation, gestion de l'espace famille

- Rapprochez-vous des **régisseurs de votre mairie de quartier** (voir page suivante).
- Ou de **l'accueil éducation-petite enfance** situé dans le hall de l'hôtel de ville, place Augustin Laurent.
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- Ou contactez la Ville de Lille :
Cellule pass'enfant de la direction éducation de la Ville de Lille,
hôtel de ville, CS 30 667, 59 033 Lille cedex,
passenfant@mairie-lille.fr, 03 20 49 59 59

Toutes les infos éducation sur parents.lille.fr





Coordonnées des mairies de quartier

Bois-Blancs

18 rue du Pont à Fourchon
Tél : 03 20 17 00 40
Email : boisblancs@mairie-lille.fr

Faubourg de Béthune

17 avenue Verhaeren
Tél : 03 20 10 96 40
Email : fbgdebethune@mairie-lille.fr

Fives

127 ter rue Pierre Legrand
Tél : 03 20 71 46 10
Email : fives@mairie-lille.fr

Lille-Centre

31 rue des Fossés
Tél : 03 20 15 97 40
Email : lillecentre@mairie-lille.fr

Lille-Moulins

215 rue d'Arras
Tél : 03 28 55 09 20
Email : moulins@mairie-lille.fr

Lille-Sud

83 rue du Faubourg des Postes
Tél : 03 28 54 02 30
Email : lillesud@mairie-lille.fr

Saint-Maurice Pellevoisin

74 rue Saint-Gabriel
Tél : 03 28 36 22 50
Email : stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

Vauban-Esquermes

212 A rue Colbert
Tél : 03 28 36 11 73
Email : vaubanesquermes@mairie-lille.fr

Vieux-Lille

13 rue de la Halle
Tél : 03 28 38 91 40
Email : vieuxlille@mairie-lille.fr

Wazemmes

100 rue de l'Abbé Aerts
Tél : 03 20 12 84 60
Email : wazemmes@mairie-lille.fr



Un projet
qui fait
grandir !

LILLE
ÉDUC'

